

II CONDITIONS REQUISES POUR L'AIDE DÉPANN'JEUNES

- Habiter Creil depuis au moins un an à la date de la demande.
- Être âgé de 16 à 30 ans.
- Être en situation régulière.
- Avoir un projet d'insertion, de formation, d'entrée dans la vie active.
- Remplir les conditions prévues par le règlement intérieur du dispositif.
- Avoir sollicité toutes les aides de droits communs possibles.

II OÙ RETIRER LE DOSSIER DÉPANN'JEUNES ?

Auprès du service Jeunes2Creil.



II PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DÉPANN'JEUNES

- 1 La photocopie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité.
- 2 Le justificatif de résidence (quittance de loyer ou EDF, attestation d'hébergement...) de moins de trois mois.
- 3 Les justificatifs récents de ressources et charges de jeune et/ou ceux des personnes qui en ont la charge.
- 4 Le(s) devis pour les frais de formation, budget du projet, etc.
- 5 Le justificatif d'activité (certificat de scolarité, carte d'étudiant, contrat de travail, attestation d'inscription au Pôle Emploi ...).
- 6 Photocopie de la décision du jugement de justice fixant le montant de la pension alimentaire.

Vous avez entre

16 et 30 ans

et vous souhaitez financer

un projet d'insertion

de formation

ou d'entrée dans la vie active ?

Avec
Dépann'Jeunes
la Ville vous
accompagne !